

## **Chers amis,**

L'été est bien avancé, nous espérons qu'il s'est bien passé pour vous. Voici quelques nouvelles.

### **La vie de l'association.**

Avec plus de 500 adhérents, ESB reste l'interlocuteur naturel de la CCB pour l'assainissement, et des communes pour l'eau. Les problèmes supportés par les usagers restent toujours aussi importants, autant du point de vue des prix que de la qualité du service : nos contacts avec vous dans les villages, aux marchés de Briançon et lors de la réunion du 2 août à Monêtier, ont bien montré votre attachement et votre détermination à faire bouger les choses.

Sur le cas "exemplaire" de La Grave et Villar d'Arène, un calcul rapide indique que les usagers ont versé, depuis 6 ans, entre ... 600 000 et un million d'euros pour un assainissement inexistant ! Où est passé l'argent ?

Au programme de la rentrée : le groupe "Eau" va reprendre ses travaux, contactez-nous si vous souhaitez y participer ; retrouvez-nous sur notre stand à la foire aux bestiaux du Monêtier le 8 septembre ; et n'hésitez pas à vous manifester si vous êtes intéressés pour contribuer avec nous au travail de l'association.

La force de l'association vient de vous : renouvelez vos adhésions 2012 (bulletin joint) et parlez-en à vos voisins !

### **La renégociation du contrat CCB / SEERC pour l'assainissement.**

Elle se poursuit ... depuis plus d'un an ! Le Président de la CCB a annoncé publiquement que faute de résultats significatifs, il activera la clause de règlement des litiges prévue par le contrat et imposera une révision des prix en attendant la résolution du conflit.

Malgré nos efforts, nous ne participons pas directement à cette renégociation. Mais nous soutenons la position actuelle de la CCB tout en restant très vigilants sur le résultat final : ce sera l'avenant n°2, que nous nous réservons de mettre en cause par les moyens appropriés le cas échéant.

N'hésitez pas à contacter vos propres élus communautaires pour leur faire partager vos préoccupations.

### **Les procédures juridiques.**

Fin 2011, les usagers mécontents qui avaient effectué des retenues partielles sur leurs règlements ont été condamnés par le Tribunal d'Instance de Gap au motif que, n'étant pas signataires du contrat d'assainissement, ils n'étaient pas en droit d'en contester la validité. En portant ce déni de bon sens devant la Cour de Cassation, nous souhaitons faire reconnaître l'existence juridique des usagers-payeurs. Mais selon une étude préalable que nous avons confiée à un avocat agréé auprès de la Cour de Cassation, nos chances d'aboutir sont extrêmement minces et les risques de pénalités financières élevés. Nous avons donc décidé, lors d'un Conseil d'Administration exceptionnel, de ne pas poursuivre en

Cassation.

Cela étant, nous restons mobilisés pour toute action juridique souhaitable.

Vous recevrez dans quelques jours, par mail séparé, une note détaillée sur l'historique et la situation actuelle de nos actions juridiques ... une histoire déjà longue, qui est loin d'être finie ! Nous vous invitons à prendre le temps de la lire.

### Quelques nouvelles d'ailleurs ...

- **Le 6 juillet 2012 à Mont-de-Marsan**, 14 collectivités territoriales, ont créé l'Alliance France Eau Publique dans le but d'aider celles qui veulent revenir en gestion publique de l'eau (Régie). Parmi les signataires de la Charte : la Ville de Besançon, l'Agglomération de Grenoble, le Syndicat Départemental du Bas-Rhin, le Syndicat Départemental de la Vienne, l'Agglomération des Lacs de l'Essonne, Noréade (Pas-de-Calais, Somme, Aisne) et -non des moindres- les Eaux de Paris ...

Sachons que nos préoccupations sont partagées par d'autres, des grandes collectivités mais aussi beaucoup de petites, qui avancent avec obstination et obtiennent des résultats. Ce qui est en jeu : la fin des contrats opaques et générateurs de sur-profits totalement injustifiés et scandaleux !

- **Le 13 juillet** : la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) "reprend la main" sur le dossier de l'eau distribuée dans l'agglomération. La Lyonnaise des Eaux mènera la transition programmée vers la Régie, et le contribuable paiera sa facture moins cher.

- **Le 20 juillet**, le Conseil municipal de Capbreton a voté son adhésion au Sydec, régie départementale pour une gestion publique des services de l'eau et de l'assainissement.

- Après Paris (en 2008), Berlin reprend la gestion en régie de l'eau : la municipalité a signé le 18 juillet 2012 un contrat de 618 Millions d'euros pour récupérer à 75% sa régie publique des Services de l'Eau.

- Et rappelons qu'au plan mondial, le droit à l'eau a été reconnu officiellement le 28 juillet 2010 par l'Assemblée Générale des Nations Unies. Mais quels moyens concrets pour la mise en œuvre de ce droit ? 2,6 milliards de personnes ne disposent pas d'installations sanitaires de base. Environ 2 millions de personnes, le plus souvent jeunes, meurent chaque année des suites de maladies causées par une eau impropre à la consommation et l'absence de sanitaire !

### Alain Bignon nous a quittés

Voici un peu plus d'un mois déjà qu'Alain Bignon, qui fut un très dynamique animateur d'Eau-Secours-Briançonnais à Villar d'Arène nous a quittés, à la suite d'une longue maladie. Le Conseil d'Administration de l'Association se devait de rappeler le travail considérable effectué par lui pendant de longs mois pour soutenir les usagers maltraités par la SEERC. Nous lui devons beaucoup, à Villar d'Arène et à La Grave spécialement, mais pas uniquement.

Le CA de ESB présente ici à son épouse et à ses proches, au nom de tous les adhérents, ses sincères condoléances et l'expression de leur reconnaissance pour le travail accompli. Nous ne l'oublierons pas. La tâche qu'il s'était assignée sera poursuivie.

Une fois encore, votre soutien est essentiel pour que nous puissions avancer

- **renouvelez votre adhésion,**
- **et contactez-nous si vous avez envie de rejoindre le CA pour travailler avec nous.**

A bientôt et bien cordialement à tous,

Le Conseil d'Administration d'Eau-Secours-Briançonnais